



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation économique des maisons d'éditions indépendantes

Question écrite n° 41851

Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la situation économique des éditeurs de la région Auvergne-Rhône Alpes. Une récente étude de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture fait état d'importantes pertes d'exploitation en raison de la crise sanitaire. Selon cette étude, les pertes de chiffre d'affaires s'élèveraient entre 13 et 17 % sur l'année 2020. Particulièrement impactées, les structures qui réalisent entre 300 000 et 1 million d'euros de chiffre d'affaires - qui sont celles avec le plus de salariés - ont perdu quasiment 40 % de leur chiffre en 2020. Si sur la période critique d'avril et mai 2020 une majorité de maisons a été aidée, à l'automne dernier, deuxième pic de la crise, moins d'un tiers des maisons ont pu être soutenues par les pouvoirs publics. Ces chiffres rejoignent ceux de l'enquête interne de l'association réalisée en décembre 2020. Parmi les résultats, les trois quarts des répondants estimaient que les aides avaient été très loin de compenser les pertes. Et les éditeurs étaient plus de 80 % à être inquiets pour leur avenir. Au cours du printemps de cette année 2021, l'inquiétude ne cesse de grandir. En effet, la troisième vague épidémique a entraîné la fermeture des plus importants points de vente durant plusieurs semaines. Ces difficultés s'ajoutent à celles provoquées par les deux premières vagues qui ont entraîné de nombreux frais supplémentaires liés par exemple au sur-stockage et des problèmes pour commercialiser les titres à venir. Elle lui demande donc ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de soutenir les maisons d'édition indépendantes.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture est conscient de la grande disparité de situations des maisons d'édition face à la crise sanitaire. Le syndicat national de l'édition (SNE) a estimé à - 2 % environ le recul d'activité des éditeurs en 2020, mais de nombreuses entreprises ont subi des pertes plus importantes en raison de leur segment éditorial, de leur moindre notoriété ou de l'absence de grande visibilité de leur production. La crise s'est en outre prolongée en 2021, à travers notamment les annulations de manifestations littéraires au cours desquelles de nombreuses petites maisons d'édition vendent en direct. Il faut cependant souligner que l'année 2021 a été exceptionnelle avec une croissance de 19 % des ventes de livres. Les maisons d'édition affectées par la crise ont pu bénéficier de nombreux dispositifs transversaux du Gouvernement, y compris en 2021, tels que le fonds de solidarité, le prêt garanti par l'État ou encore l'activité partielle pour les entreprises comptant des salariés. En raison de la contribution des petites et moyennes maisons d'édition à la diversité de la création, et des fragilités structurelles de ces entreprises, des aides complémentaires ont été déployées par le centre national du livre (CNL) et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) : plus de 440 aides représentant 4 M€ de subventions ont ainsi été versées au printemps et à l'automne 2020. Les éditeurs exposants du salon du livre de Paris en 2020, annulé en raison de la crise, ont par ailleurs reçu une meilleure indemnisation grâce à un effort public d'environ 0,2 M€. Les maisons d'édition ont aussi bénéficié indirectement des aides accordées aux librairies, qui participent activement à leur diffusion : en l'absence de ces aides en aval de la chaîne, les détaillants auraient certainement réduit leurs achats auprès des petits éditeurs, la production de ces derniers étant en général plus lente à vendre aux clients. La prolongation de la crise en 2021 a conduit le ministère de la culture à demander au CNL la mise en place d'un nouveau dispositif en direction des petits éditeurs : mis en œuvre à l'automne

2021, il a permis d'aider 70 éditeurs pour un total de plus de 0,5 M€, contribuant à la relance de leur production. L'objectif de ces interventions publiques n'est pas de compenser la perte de chiffre d'affaires des éditeurs en tant que telle, car celle-ci s'accompagne aussi d'une réduction de leurs coûts variables, comme des frais d'impression. En revanche ces entreprises continuent d'assumer des coûts fixes et ont besoin de ressources pour éditer de nouveaux titres. L'enjeu des aides publiques liées à la crise est donc plutôt d'assurer leur trésorerie en vue de relancer leur production sans un recours excessif à l'endettement bancaire. Les maisons d'édition peuvent par ailleurs solliciter les aides ordinaires du CNL et des DRAC pour réaliser leurs projets de publication, d'investissement ou encore de promotion.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41851

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 octobre 2021](#), page 7478

Réponse publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 504